DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE VILLEMUR-SUR-TARN

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 7 NOVEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE et le **LUNDI SEPT NOVEMBRE** à **19 heures 00**, les membres du conseil municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de **M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire,** sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 26 octobre 2016.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Jean-Marc DUMOULIN, M. Nicolas REBEIX, Mme Aurore DUQUENOY, M. Georges CHEVALLIER, Mme Nathalie GILARD, M. Daniel BOISARD, Mme Hanan BELGIOINO, M. Alain GARDELLE, Mme Agnès PREGNO, M. Jean-Michel MICHELOT, Mme Virginie DOS SANTOS, Mme Corine BRINGUIER, M. Patrick GUY, M. Laurent GROUSSOLE, M. Dominique MARIN, Mme Corinne BERTIN, M. Vincent LARSONNEAU, M. Damien PENDARIES, M. Jean-Claude BOUDET, Mme Brigitte ARNAL, Mme Maryse WOLFF, M. Daniel REGIS, M. Jean-Claude AMIEL.

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Alexandra DUBOIS donne pouvoir à Mme Agnès PREGNO,
Mme Amandine BERGIA donne pouvoir à Mme Virginie DOS SANTOS,
Mme Karine TAMBERI donne pouvoir à M. Damien PENDARIES.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

M. Michel MORDA,
M. Ludovic PORTA,
Mme Emilie SERRIS.

Mme Corinne BERTIN a été élue **SECRETAIRE.**

Membres en exercice : **29**	Membres absents : **06**
Membres présents : **23**	Pouvoirs : **03**

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

Adoption du Procès-Verbal en date du 4 juillet 2016

Des précisions sont amenées concernant l'ouverture de la classe supplémentaire. En effet, les effectifs ont augmenté au cours du mois d'août, ce qui a rendue impossible l'anticipation de cette arrivée massive.

En page 8, il s'agit de remplacer le mot « allouer » par « à engager », « CADA » par « CDAC », « un bretelle » par « une bretelle ». Il convient de préciser également que la vignette commerciale st définie au niveau du SCoT.
Enfin, concernant le droit de préemption, il faut remplacer « pour contrer » par « à étudier en cas de projet de démolition, eut égard à ».

Les modifications étant apportées suite aux remarques de M. Rebeix, le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

1 – Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

Monsieur le Maire indique que suite au remplacement d'un Conseiller Municipal, il convient de compléter certaines commissions et représentations extérieurs.

- CCAS : Madame Corinne Bringuier se porte candidate et est élue à l'unanimité.
- Commission Cohésion et Coordination Sociale, Logements : Madame Corinne Bringuier se porte candidate et est élue à l'unanimité.
- Commission Transports, Police Municipale : Madame Virginie Dos Santos se porte candidate et est élue à l'unanimité.
- Conseil d'Administration de la Maison de Retraite : Madame Corinne Bringuier se porte candidate et est élue à l'unanimité.
- Représentant « OGEC » : Madame Hanan Belgioino se porte candidate et est élu à l'unanimité.

2 – Approbation du socle d'un nouvel EPCI issu de la fusion du SIERDT et du SIERV

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, compte tenu de la fusion du SIERDT et du SIERV, il convient :

- d'approuver la dénomination suivante pour le nouvel EPCI issu de la fusion : « Syndicat Intercommunal des Eaux de Villemur sur Tarn » (S.I.E.V.T.),
- d'approuver le siège du nouvel EPCI issu de la fusion le SIEVT : en Mairie de Villemur sur Tarn (31 340),
- d'approuver la représentation des communes membres au sein du nouveau comité syndical du SIEVT au prorata du nombre d'abonnés, et par strates d'abonnés, selon le tableau suivant :

STRATES D'ABONNES	NOMBRE DE REPRESENTANTS
Moins de 500	2
De 500 à 999	4
De 1 000 à 3 499	6
De 3 500 à 9 999	8
De 10 000 à 19 999	10

Ce système de représentation, pour des raisons fonctionnelles, restera figé entre les renouvellements des conseillers municipaux.
Avant le 31 décembre, précédant la date de renouvellement des conseillers municipaux, le comité syndical, pourra acter la mise à jour de la représentation par délibération, en fonction du nombre d'abonnés des communes membres, constatés par le dernier compte rendu annuel d'activités du syndicat.

Ce système, selon les dernières données connues, donnerait la représentation, suivante, pour les communes membres :

REPRESENTATION AU SEIN DU S.I.E.V.

COMMUNES	NBRE ABONNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
VILLEMUR	2 938	6.00	3.00
LE BORN	216	2.00	1.00
BONDIGOUX	252	2.00	1.00
LAYRAC SUR TARN	164	2.00	1.00
MIREPOIX SUR TARN	449	2.00	1.00
RIVE DROITE BESSIERES	108	2.00	1.00
TOTAL GENERAL	**4127**	**16**	**8**

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve la dénomination pour le nouvel EPCI issu de la fusion : « Syndicat Intercommunal des Eaux de Villemur sur Tarn » (SIEVT),*
- *Approuve le siège du SIEVT en Mairie de Villemur sur Tarn – 31340,*
- *Approuve la représentation des communes membres selon le tableau suppra*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

3 – Adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Numérique de Haute Garone

Monsieur le Maire cède la parole à M. Gardelle, Adjoint en charge de ce dossier. M. Gardelle précise que les nouveaux statuts de la Communauté de Communes n'entrant en vigueur qu'au 1er janvier 2017, la Préfecture demande aux communes de la Communauté de Communes de se prononcer sur l'adhésion au SDAN.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve l'adhésion de la Communauté de Commune Val'Aïgo au Syndicat Numérique de Haute Garonne,*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

4 – Rénovation de 15 coffrets de commande et adaptation de l'éclairage de Magnanac

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de poser des horloges astronomiques sur divers postes de commande Vignerie, Mairie, HLM, La Plaine, Le Terme, Lavoir, Cité Verte, Malaret, Hospice), de changer la puissance des projecteurs du parking poids-lourds de Magnanac et d'un programme de remplacement de lampadaire vétustes. Le coût total de l'opération est de 48 125 euros donc 12 546 euros à charge de la commune.
Pour information, le remplacement des bulles des lampadaires « bulles » est programmée pour le 1er trimestre 2017.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve ce programme d'électrification,*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

5 – Décisions Modificatives

Monsieur le Maire cède la parole à M. Chevallier, Adjoint aux Finances. Ce dernier indique qu'il s'agit de prévoir des décisions modificatives liées aux investissements 2016. Les opérations concernées sont les écoles et les équipements sportifs principalement. L'équilibre général du budget n'est pas modifié.

INVESTISSEMENT	COMPTE	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
C.020- Dépenses imprévues	020	100 000.00 €	
Op.100 Bâtiments communaux article	2138	13 000.00 €	
Op.121 Voirie Communale	2135	200 000.00 €	
Op.101 Bâtiments scolaires	2051		10 000.00 €
Op.101 Bâtiments scolaires	2183		14 000.00 €
Op.101 Bâtiments scolaires	21312		166 000.00 €
Op.128 Equipements sportifs	2138		15 000.00 €
Op.128 Equipements sportifs	2188		15 000.00 €
Op.128 Equipements sportifs	2135		15 000.00 €
Travaux en régie 80000€			
Bâtiments communaux POLE TECHNIQUE	2138		53 000.00 €
Bâtiments communaux	21318		27 000.00 €
SOUS TOTAL		**313 000.00 €**	**315 000.00 €**
Cession de tracteur	024	2 000.00 €	
TOTAL		**315 000.00 €**	**315 000.00 €**

FONCTIONNEMENT	COMPTE	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits
Electricité	60612	5 579.00 €	
Rémunération du personnel	64111	40 000.00 €	
Prélèvement FPIC	73925	34 421.00 €	
Travaux en régie	722		80 000.00 €
TOTAL		**80 000.00 €**	**80 000.00 €**

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve la décision modificative telle que présentée supra,*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

6 – Subvention RASED

Monsieur le Maire cède la parole à M. Boisard, Adjoint en Charge des Affaires Scolaires. Il indique qu'il s'agit de l'autoriser à demander une subvention pour le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED). Son montant total sera de 2 286 euros.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Autorise M. le Maire à demander cette subvention,*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

7 – Tarification des vernissages

Monsieur le Maire cède la parole à M. Boisard, Adjoint en Charge des Affaires Scolaires qui informe les membres du conseil municipal qu'il s'agit de mettre en place une tarification pour les vernissages. Cette tarification concerne les artistes venant exposer sur la commune et est une participation aux frais.

		Participation demandée
Un artiste		100 euros
Collectif d'artistes	Jusqu'à 5 artistes	150 euros
	De 6 à 10 artistes	200 euros

Pour les associations villemuriennes, la mairie accompagnera l'effort en fournissant une partie de la prestation. Concernant les expositions à vocation humanitaire, la gratuité sera appliquée.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve l'installation de tarifs pour les vernissages, tels que présentés supra,*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

8 – Subventions aux associations

Monsieur le Maire indique que, conformément à la délibération adoptée lors du vote du Budget Primitif, il s'agit de prévoir le versement de subventions 2016, les associations concernées sont les suivantes :

Nom de l'Association	**Montant proposé**	**Montant voté**
La clé des chants	250 €	350 €
Soie et couleurs	230 €	300 €
Trait d'Union	5 000 €	5 000 €
Bons Vivant Villemuriens	4 700 €	700 €
Pouss' les murs	450 €	450 €

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve le versement et le montant de subventions aux associations tels que présentées supra.*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

9 – Création de la Commission Communale d'Accessibilité

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux de mises aux normes accessibilité, il convient de créer une Commission Communale « Accessibilité ». Une ordonnance du 26 septembre 2014 a modifié la composition comme les missions de cette Commission communale ou intercommunale.

Comportant initialement des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées, la composition des commissions a en effet été précisée et étendue pour intégrer les représentants d'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

C'est le maire qui préside la Commission et arrête la liste de ses membres.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve la création de Commission Communale d'Accessibilité,*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

10 – Assurance statutaire

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que la commune doit renouveler son assurance statutaire. Il s'agit de l'assurance qui couvre les risques liés au personnel (maladie, accident de travail, congés maternité et paternité…).
Il est proposé de s'affilier au Centre de Gestion de la Haute Garonne qui dispose d'un contrat mutualisé avec Gras Savoye. Les conditions de ce contrat sont plus avantageuses que le contrat actuel qui expire au 31 décembre 2016

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve l'adhésion au Centre de Gestion de la Haute Garonne,*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

11 – Convention avec l'école de musique

Monsieur le Maire cède la parole à M. Boisard, qui explique que le seul changement avec la convention liant la commune à l'école de musique porte sur la prise en compte par l'association du schéma départemental de référence.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve la convention avec l'école de musique,*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

12 – Convention XXXXXXX

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a reçu une demande de constitution de servitudes et de mise à disposition de parcelles privées communales formulée par Enedis (anciennement Electricité Réseau Distribution France) pour l'implantation d'ouvrages dans le cadre des travaux cités en objet.

Les conventions peuvent être résumées comme suit:

Nature	Parcelle concernée(s)	Ouvrage implanté	Indemnité consentie par Enedis
Servitude	K0927 et ZA0080 (bande 3ml de large)	Réseau – ligne 20 000 volts	750 €
Servitude	E1149, E2417, E2422, E2044 et K0171 (bande 3ml de large)	Réseau – ligne 20 000 volts	750 €
Servitude	E 2458 (bande 3ml de large)	Réseau – ligne 20 000 volts	0 €
Mise à disposition	ZA0080 (15m²)	Poste de transformation	400 €
Mise à disposition	K0190 (15m²)	Poste de transformation	400 €
TOTAL			2300 €

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que ces conventions seront régularisées par acte authentique auprès d'un notaire, aux frais d'Enedis.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve la constitution des conventions telles que présentées supra,*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et tous les acte y afférant.*

13 – Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

Monsieur le Maire explique que le Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) va être prochainement opérationnel sur la commune. L'opérateur retenu par l'Etat est l'association France Horizon. 12 appartements de l'OPH 31 seront affectés à ce CADA pour 67 demandeurs d'asile. (4 « isolés » et des familles). Environ 40 demandeurs d'asile arriveront fin novembre. Le CACA atteindra les 67 personnes en février 2017.

M. le Maire redit ses craintes en ce qui concerne la capacité d'accueil des écoles et de la cantine. Il explique qu'il n'est pas question d'isoler ces nouveaux arrivants et que l'Etat et l'association gestionnaire devront prendre leur part dans les financements induits.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20h11.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Gimenez demande s'il est possible d'organiser par exemple une collecte de vêtements. M. le Maire explique que si il est sûr que la solidarité va s'organiser, il convient de ne pas compter que sur les bénévoles car un CADA s'implante pour une durée minimale de 15 ans, d'où son insistance auprès du gestionnaire et de l'Etat afin d'apporter des réponses institutionnelles pérennes.

Monsieur le Maire clôture la séance de questions diverses.

Le Secrétaire de séance,

Corinne BERTIN

Le Maire,

Jean-Marc DUMOULIN